



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 8 février 2012 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,
M. Marc-André Léger, maire de la ville de L'Île-Cadieux,
M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot,
Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents messieurs le directeur général et secrétaire-trésorier, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que mesdames la directrice des ressources humaines et des communications, Mylène Blais, la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, et la directrice des opérations, Nadine Éthier.

Sont absents monsieur Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur ainsi que madame Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 12-02-08-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 6.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 12-02-08-02

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que déposé.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF : SUIVI

Monsieur le directeur général fait un bref suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2012

3.2.1. SUIVI

Monsieur le directeur général n'a aucun commentaire particulier relatif au procès-verbal de la séance du 18 janvier 2012.

3.2.2. ADOPTION

CA 12-02-08-03

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2012 tel que déposé.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

**5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET
DES DÉPÔTS DIRECTS**

CA 12-02-08-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu d'**adopter** la liste MRC 12-02-08.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 12-02-08, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

**5.1.2. LISTE 2012 DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES :
APPROBATION**

CONSIDÉRANT les diverses politiques de la MRC;

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2012;

CONSIDÉRANT la liste 2012 des contributions aux organismes jointe à la présente;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-02-08-05

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu d'**approuver** les sommes pour chaque organisme identifié à la liste 2012 des contributions aux organismes jointe à la présente.

Proposition adoptée.

5.1.3. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.4. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.4.1. MAISON FÉLIX-LECLERC : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Maison Félix-Leclerc a un déficit de douze-mille dollars (12 000 \$) à son budget de 2011;

CONSIDÉRANT l'importance de ce lieu unique de notre patrimoine régional;

CONSIDÉRANT QUE le comité sur la politique culturelle propose d'aider la Maison Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles à même le surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 12-02-08-06

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'accorder** une aide financière de douze-mille dollars (12 000 \$) à la Maison Félix-Leclerc.

Proposition adoptée.

Monsieur le directeur général informe les membres que le comité sur la politique culturelle a suggéré que :

- dans le cas où la Maison Félix-Leclerc serait identifiée comme une infrastructure régionale, la somme de douze-mille dollars (12 000 \$) sera déduite de la part de contribution financière allouée;
- dans le cas où la Maison Félix-Leclerc ne serait pas identifiée comme une infrastructure régionale, la somme de douze-mille dollars (12 000 \$) sera une aide financière pour l'année 2012.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. DÉCLASSEMENT À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS ET VERSEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges approuvé par les Archives nationales;

CONSIDÉRANT QUE le déclassé annuel a été effectué à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges par la firme L.A.S.G.D.;

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire jointe à la présente;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-02-08-07

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'autoriser** la directrice du greffe et du contentieux à procéder à la destruction des documents identifiés à la liste jointe à la présente conformément aux règles de destruction de documents confidentiels et **d'autoriser** le versement de certaines archives à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec conformément au calendrier de conservation.

Proposition adoptée.

5.2.2. NUMÉRISER / TRACEUR POUR LA GÉOMATIQUE : ACHAT

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.2.3. AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE 3 COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'entretien du cours d'eau du 5^e Rang, de la Branche 6 du cours d'eau du Domaine et du cours d'eau Montée Choisy;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-02-08-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres sur invitation pour des travaux d'entretien des cours d'eau :



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- Cours d'eau du 5^e Rang, dans la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, du bassin n° 1;
- Branche 6 du cours d'eau du Domaine, dans la municipalité de Saint-Clet, du bassin n° 3;
- Cours d'eau Montée Choisy, dans les municipalités de Rigaud et Hudson, du bassin n° 34.

Proposition adoptée.

5.2.4. OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME APUR POUR ÉTABLIR LES ÉLÉMENTS DE CONCORDANCE DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (SAR) AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD)

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) le 8 décembre 2011;

CONSIDÉRANT le projet de Pôle institutionnel régional;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle institutionnel régional exigera une modification au périmètre métropolitain contenu au PMAD;

CONSIDÉRANT les exigences de conformité du Schéma d'aménagement révisé (SAR) au PMAD;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme APUR;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61000 419;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'octroyer** un contrat à la firme APUR au montant de quatorze-mille dollars (14 000 \$) avant taxes pour élaborer un document précisant l'ensemble des éléments nécessaires pour modifier le Schéma d'aménagement révisé (SAR) aux fins de le rendre conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Proposition adoptée.

5.2.5. RÈGLEMENT SUR LES DROITS ACQUIS

Monsieur le préfet informe les membres que les règlements d'urbanisme d'une municipalité, visés par les articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et impliquant dans certains cas des droits acquis, causent une problématique avec les compagnies d'assurance. Une vérification légale et administrative sera faite par monsieur le directeur général et madame la directrice du greffe et du contentieux sur ce dossier.

5.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

CA 12-02-08-09



7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. DESCRIPTIONS DE POSTES

Monsieur le directeur général dépose les descriptions des postes de technicien en gestion documentaire et technicien en géomatique. Il rappelle que le comité de gestion et le comité des ressources humaines recommandent les descriptions de poste déposées.

CA 12-02-08-10

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'approuver** les descriptions des postes de technicien en gestion documentaire et technicien en géomatique telles que déposées.

Proposition adoptée.

7.2. SECRÉTAIRE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la promotion de madame Debie Anderson à titre de technicienne en comptabilité;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en novembre 2011;

CONSIDÉRANT l'expérience de la candidate dans le domaine du secrétariat;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 61 000 141 pour 40%;
- 02 22 000 141 pour 10%;
- 02 29 000 141 pour 5%;
- 02 70 200 141 pour 10%;
- 02 46 000 141 pour 1%;
- 02 40 000 141 pour 15%;
- 02 45 400 141 pour 10%;
- 02 59 000 141 pour 4%;
- 02 32 000 141 pour 5%.

POUR CES MOTIFS,

CA 12-02-08-11

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'embaucher** madame Sylvie Richer à titre de secrétaire (classe 3, échelon 7) à compter du 30 janvier 2012.

Proposition adoptée.

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.



9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

10.1.1. AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU G PAR LE CONSORTIUM NOUVELLE AUTOROUTE 30

Ce dossier est reporté à la séance du conseil du mois de mars conformément à l'application de l'article 82 du *Code municipal du Québec*.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

Monsieur Guy Pilon quitte son siège à 15 h 9.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE PINCOURT : RÈGLEMENT NUMÉRO 780-7

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 780-7 de la Ville de Pincourt indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

CA 12-02-08-12

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que** le comité administratif émette l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 780-7 de la Ville de Pincourt.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE : RÈGLEMENT NUMÉRO 529-2

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 529-2 de la Municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

CA 12-02-08-13

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que** le comité administratif émette l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 529-2 de la Municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

11.1.2. RELOCALISATION DE LA GARE DE L'ÎLE PERROT : PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (AMT)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

12. DÉVELOPPEMENT

12.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

12.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

13. CULTURE

Aucun sujet traité.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

15. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est soulevée.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 12-02-08-14

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu que la séance soit levée à 15 h 12.

Proposition adoptée.


ROBERT SAUVÉ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier